



# Le CidèNews

## édito

*Voici un an que notre mandature a commencé et l'on en est déjà à la 3ème vague de confinement, qui semble être sur le point de s'achever... « de force » dirait-on. On avoue ne plus trop comprendre les décisions prises au niveau de l'état. Le nombre de nouveaux cas de COVID est toujours élevé, et le nombre de décès l'est tout autant. Et à côté de cela, on sent bien que les gens en ont assez de ne pouvoir travailler ni se distraire, et qu'il faut que la vie continue.*

*Cela fait un an que nous sommes tiraillés entre la peur d'être malade ou de contaminer gravement l'un de nos proches, et le besoin de vivre « normalement ». A l'échelle de la commune qui souhaitait tant rassembler ses administrés autour de sujets divers, c'est une longue attente, même si l'on ne reste pas les bras croisés : les travaux au logement de la Poste avancent, notre four ambulant va commencer à se rebâtir, le multiple endormi devrait retrouver de la vie pour la saison estivale. Et même si nos finances sont toujours un peu serrées, nous essayons d'amener un peu de nouveauté, pas à pas.*

*Je pense aussi à cette année passée comme particulièrement sévère avec nos concitoyens disparus en nombre. J'ai une pensée pour leur famille qui ont à lutter avec ces départs, mais aussi à celles qui souffrent encore devant la maladie.*

*Avec la vaccination, après une mise en route plus que laborieuse, car on a encore touché du doigt la différence qui est faite entre le monde des villes et le monde des champs, une sortie du tunnel se rapproche un peu plus chaque jour, en espérant qu'un variant quelconque ne vienne balayer le fabuleux espoir de se rencontrer de nouveau. Je voudrais terminer ce message sur une note optimiste : puisque cette thématique est souvent revenue dans vos aspirations, nous ferons tout ce que nous pourrons, avec votre aide bien entendu, pour ramener la convivialité sur Petit-Bersac.*

Gilles Mercier, votre Maire

## Actus

### LE MULTIPLE RURAL Recherche Restaurateur

Vous avez été sollicités par la commune (merci Natacha) pour répondre à une enquête sur vos souhaits concernant la reprise de notre Multiple rural. Ainsi, dans une grande majorité, vous avez exprimé l'envie d'une cuisine à base de produits frais et locaux, concoctée simplement mais avec saveur, une cuisine plutôt traditionnelle, mais ouverte aussi sur le monde, et à emporter aussi quand c'est possible, à des tarifs abordables dans tous les cas. Vous avez plébiscité que les restaurateurs contribuent grandement à l'animation de la commune en coopérant avec nos associations ou en animant eux-mêmes des événements à thème le soir et même en après-midi.



Nous avons depuis un moment, quelques pistes de restaurateurs potentiels, et nous avons depuis peu passé une annonce qui reprend l'essentiel de vos souhaits, afin d'élargir notre panel de candidats. Nous espérons ce retour de la convivialité aux alentours de la fin Juin et sommes impatients, tout comme vous de les découvrir. Nous savons que vous leur réserverez le meilleur accueil possible.

## BUDGET 2021

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	INTITULE	BUDGET 2020	PROP BUDGET 2021	Chapitre	INTITULE	BUDGET 2020	PROP BUDGET 2021
<b>DEPENSES</b>				<b>RECETTES</b>			
011	Chapitre Charges à caractère Général	164 796	119 971	013	Atténuations des charges	14 136	2 356
012	Charges de personnel	49 497	52 912	70	Produits des services	4 439	6 264
014	Atténuation de produits	12 541	12 406	73	Impôts et taxes	81 293	85 209
65	Autres charges de gestion courante	24 283	25 337	74	Dotations et participations	49 514	57 392
				75	Autres produits de gestion courante	15 676	23 532
	<b>Total dépenses de gestion courante</b>	<b>251 117</b>	<b>210 626</b>		<b>Total recettes de gestion courante</b>	<b>165 057</b>	<b>174 753</b>
66	Charges financières	3 859	3 288	76	Produits financiers	0	0
67	Charges exceptionnelles	3 710	0	77	Produits exceptionnels	3274	0
022	Dépenses imprévues	9 000	4 608	78	Reprises sur provisions semi-budgétaires	0	0
	<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>267 686</b>	<b>218 522</b>		<b>Total recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>168 331</b>	<b>174 753</b>
023	Virement à la section d'investissement	47 296	91 329	042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	500	0
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	244	244	043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0	0
	<b>Total dépenses d'ordre de fonctionnement</b>	<b>47 540</b>	<b>91 5733</b>		<b>Total recettes d'ordre de fonctionnement</b>	<b>500</b>	<b>0</b>
	<b>Total dépenses - section fonctionnement</b>	<b>3215 226</b>	<b>310 095</b>		<b>Total recettes - section fonctionnement</b>	<b>168 831</b>	<b>174 753</b>
					Report de l'excédent antérieur	146 395	135 342
	<b>Total dépenses cumulées - section fonctionnement</b>	<b>315 226</b>	<b>310 095</b>		<b>Total recettes cumulées - section fonctionnement</b>	<b>315 226</b>	<b>310 095</b>

#### Les dépenses de fonctionnement :

011 – Charges à caractère général : ce poste regroupe toutes les charges courantes de fonctionnement (eau, électricité, fournitures administratives, entretien, assurance, fêtes et cérémonies, frais de télécommunications, taxe foncière...). Par rapport au budget 2020, aucune nouvelle dépense n'a été programmée. La réserve financière a été abaissée à 29 637.50 € contre 60 225.79 € puisque la commune doit rembourser sur 2021 un prêt à court terme de 83 000 € souscrit en 2018 pour les travaux de la boulangerie et arrivant à échéance en 2021. Ce prêt avait été contracté en attendant de recevoir les subventions de l'Etat (versée en 2019) et du Département (versée en 2020).

012 – Charges de personnel et frais assimilés : ce poste a augmenté de 3 415 €. Cette augmentation concerne les charges sociales de la caisse de retraite pour faire suite au changement de la quotité d'emploi à temps plein d'un agent communal sur plusieurs communes (modification du régime d'affiliation obligatoire)

#### Les recettes de fonctionnement :

73 – Impôts et taxes : très peu de variation puisque le conseil municipal a voté le maintien des taux de taxe d'habitation et foncières pour sa part communale.

75 – Autres produits de gestion courante : Ce poste représente les loyers tirés des locations (Boulangerie, Multiple Rural et logements). Il est prévu de louer sur l'année 2021 le logement de la poste puisque les travaux touchent à leur fin et la réouverture du Multiple Rural.

**Conclusion** : Le budget de fonctionnement est voté en équilibre. Pour les besoins d'équilibre de section d'investissement, il est viré la somme de 91 329.48 € de la section de fonctionnement vers la section d'investissement (chapitre 023 du tableau). Ce montant représente la quote-part d'autofinancement de la commune pour assumer ces dépenses d'investissement déduction faite des éventuelles subventions perçues.

## BUDGET 2021

### SECTION D'INVESTISSEMENT

Opérat°	INTITULE	Reste à réaliser 2020	PROP BUDGET 2021	BUDGET 2021 VOTE	Opérat°	INTITULE	Reste à réaliser 2020	PROP BUDGET 2021	BUDGET 2021 VOTE
<b>DEPENSES</b>					<b>RECETTES</b>				
82	Club House Football	1 500		1 500	82	Club House Football			
86	Réfection terrain de football	1 965		1 965	86	Réfection terrain de football			
88	Extension éclairage public parking Boulangerie	5 150		5 150	88	Extension éclairage public parking Boulangerie			
89	Démolition et sécurisation Ancienne Boulangerie	12 000		12 000	89	Démolition et sécurisation Ancienne Boulangerie			
90	Agrandissement logement de l'ancienne Boulangerie	8 000		8 000	90	Agrandissement logement de l'ancienne Boulangerie			
91	Adressage	10 000		10 000	91	Adressage			
94	Achat tracteur tondeuse autoporté	4 000		4 000	94	Achat tracteur tondeuse autoporté			
96	Rénovation logement de la Poste	24 000	12 000	36 000	96	Rénovation logement de la Poste		17 443	17 443
97	Logiciel Horizon Cloud		1 210	1 210	97	Logiciel Horizon Cloud			
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>66 615</b>	<b>13 210</b>	<b>79 825</b>		<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>17 443</b>	<b>17 443</b>
1641	Emprunt en cours			98 437	10222	FCTVA			2 630
165	Dépôts et cautionnements reçus			851	10680	Excédents de fonctionnement capitalisés			39 513
	<b>Total des dépenses financières</b>			<b>99 288</b>	165	Dépôts et cautionnements reçus			851
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>179 113</b>		<b>Total des recettes financières</b>			<b>42 994</b>
040						<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>			<b>60 437</b>
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>				021	Virement de la section de fonctionnement			91 329
	<b>Total des dépenses - section investissement</b>			<b>179 113</b>	040	opérations d'ordre entre sections - amortissement			244
	Report du solde d'exécution négatif antérieur					<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>			<b>91 573</b>
	<b>Total des dépenses cumulées - section investissement</b>			<b>179 113</b>		<b>Total des recettes - section investissement</b>			<b>152 011</b>
						Report du solde d'exécution positif antérieur			27 102
						<b>Total des recettes cumulées - section investissement</b>			<b>179 113</b>

Comme vous pouvez le constater, peu de nouveaux projets ont été portés au budget.

Beaucoup de projets restent à finaliser, cette enveloppe s'élève à 66 615 €.

Le budget 2021 est fortement impacté par le remboursement du crédit court terme de 83 000 €, ce qui nous amène à être prudent dans les projets.

Sur l'année 2021, il est envisagé de faire appel à l'ATD (Agence Technique Départementale). Ce cabinet intervient sur 3 domaines de compétence, auprès des communes, des communautés de communes et des syndicats :

- Ingénierie territoriale : architecture, aménagement, voirie
- Gestion des Territoires
- Ingénierie Assainissement

Pour ce qui nous concerne, nous solliciterons leur expertise sur l'aménagement du bourg et des voies de circulation. Cette étude préalable est gratuite pour la commune.



# Travaux

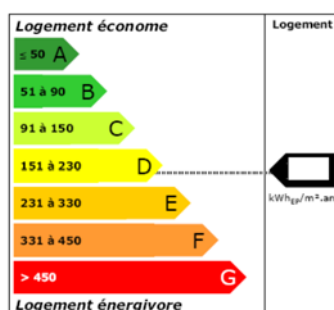
## LOGEMENT DE LA POSTE

La partie démolition et la reconstruction de la chape sont terminées depuis le début de l'année. Les premiers travaux de plomberie ont également eu lieu en mars.

La pompe à chaleur est installée. La pose du carrelage est en cours. Il restera les travaux d'isolation murale, d'électricité et de peinture, ainsi que la pose de l'ensemble Cuisine et des derniers éléments sanitaires.

Concernant le financement de ce projet, nous avons obtenu les subventions définitives qui s'élèvent à 25% pour le Département, et à 40% pour l'Etat au travers du Plan France Relance porté par la Région. Au départ, l'Etat nous avait accordé les traditionnels 25%, mais le plan France Relance accorde une subvention supplémentaire puisqu'il s'agit de rénovation thermique.

Après étude du gain énergétique induit par ces travaux, qu'il est dorénavant obligatoire de faire évaluer si l'on souhaite des subventions, le logement de la Poste sera passé de l'indice D à B pour la consommation énergétique et



Projet  
**Rénovation du logement communal  
de l'ancienne Poste**

MAITRE D'OUVRAGE  
**Mairie de Petit-Bersac  
Le Bourg  
24600 PETIT BERSAC**

Etat (DSIL) 12 686,00 €    Dordogne PÉRIGORD Département 7 928,69 €

### ENTREPRISES

Plomberie	TEXIER Matthieu	24600 CELLES	2 686,10 €
Plâtrerie / Peinture	MOREAU Anthony	24600 RIBERAC	7 922,29 €
Maçonnerie	SAS RENOVATION LAGUILLON	24320 SAINT PAUL LIZONNE	3 286,00 €
Electricité	SARL JAMOT	24600 RIBERAC	13 270,88 €
Carrelage	GB CREA'CARRELAGE	24600 PETIT BERSAC	4 639,50 €
Montant Total des Travaux H.T. :			31 714,75 €

de D à A pour l'émission de gaz à effet de serre.

Nous aurions souhaité commencer à louer ce logement au mois de Septembre, mais l'enchaînement des différents corps de métier, n'est pas toujours évident à faire respecter. Pour les personnes intéressées, le loyer sera conventionné, ce qui signifie que son tarif dépendra des ressources des futurs occupants. Le dépôt des candidatures est toujours possible en mairie.

## VOIRIE

Les bords de route sont en cours de fauchage par notre employé communal. Il est à l'étude de retarder ce premier fauchage afin de préserver la biodiversité, tout en respectant la sécurité routière. C'est pour cela que Petit-Bersac ne souhaite pas déléguer cette tâche aux services de la Communauté de Communes qui peuvent avoir tendance à effectuer cette première passe très tôt dans l'année compte tenu des 44 communes qui sont à servir.

## Plage de MONTMALAN

Les débords de la Dronne ont entraîné cet hiver d'importants dégâts sur la plage de Montmalan. Cela nécessite à présent, la remise en état du géotextile, des aires de jeux ainsi que du parking. Il faut également réapprovisionner la plage en sable.

Notre habituel maître-nageur se tient prêt pour une nouvelle sai-



## SMD3 (SYNDICAT MIXTE DÉPARTEMENTAL DES DÉCHETS DE LA DORDOGNE)

La nouvelle redevance doit toujours être mise en place en 2022. Vous payez donc toujours en 2021 la Taxe sur les Ordures Ménagères dans votre Taxe Foncière. Quant aux nouveaux Points de collecte, le SMD3 n'a toujours pas contacté la commune pour en finaliser les emplacements. Cela devait être fait au 1er trimestre 2021, mais les conditions sanitaires ont encore une fois perturbé ce planning.

## SRB DRONNE (SYNDICAT DES RIVIÈRES DU BASSIN DE LA DRONNE)



9 ter, rue Couleau 24600 RIBERAC

Tél: 05 53 91 98 78

<http://www.rivieres-dronne.com/>



### Une étude sur la zone humide de la plaine de Mirand.

La vallée de la Dronne est un espace remarquable à de nombreux égards. Elle accueille encore des zones humides d'intérêt, espace entre terre-et-eau où les espèces végétales et animales se concentrent. Au-delà de la biodiversité, ces espaces sont également productifs pour l'agriculture et en fonction des saisons, elles constituent un plaisir pour les yeux. Petit-Bersac est encore richement pourvu en zones humides et c'est une chance pour la commune.

Au travers de son adhésion à la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois, Petit-Bersac fait partie du territoire géré par le Syndicat de Rivières du Bassin de la Dronne, collectivité en charge de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

Cet organisme qui intervient régulièrement sur le réseau hydrographique communal travaillera plus particulièrement cette année à hauteur de la zone humide dite de la plaine de Mirand entre le site de la plage communale et l'ancien moulin du même nom. Les techniciens de rivière du Syndicat mèneront une étude sur le site, rencontreront les propriétaires et usagers pour bien appréhender ses spécificités. Cette zone humide fait partie d'un lot de sites considérés comme prioritaires au regard de leurs caractéristiques (richesse biologique, capacité d'épuration des eaux, agrément...) à l'échelle du territoire du Syndicat qui comporte pour sa part 82 communes. Les réflexions viseront à évaluer les moyens de protéger et valoriser la richesse de ce site en accord avec les différents propriétaires et usagers.

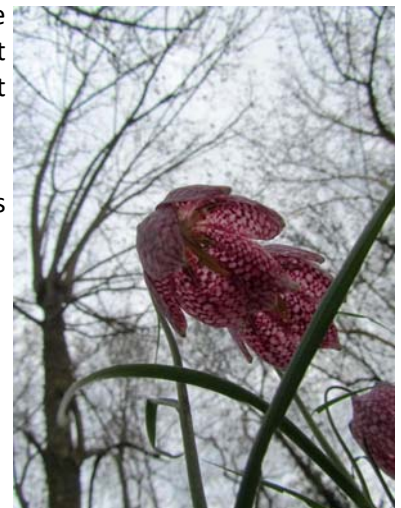
Les techniciens s'intéresseront notamment sur la plaine de Mirand aux mares, aux prairies à fritillaire pintade, cette jolie fleur à clochette qui fleurit au printemps (voir illustration), au réseau de haies et à la circulation des eaux. Ils sont à votre disposition pour vous faire part de leurs observations et sont demandeurs d'échanges avec ceux qui connaissent ce site, qui pourront également témoigner de ces évolutions.

Cette étude est comprise dans une démarche plus globale pour laquelle les mesures majeures suivantes ont été adoptées :

#### 4 mesures sur prairies:

- ✓ Absence de pâturage et fauche en hiver
- ✓ Retard de fauche de 20 jours + absence de fertilisation
- ✓ Retard de fauche de 30 jours + absence de fertilisation
- ✓ Gestion des zones humides

1 mesure pour les cultures: Mise en place d'un couvert herbacé pérenne





# Projets

## CONTINUITÉ ÉCOLOGIQUE AU SEUIL DU MOULIN DE POLTROT.

La communauté de Communes Lavalette-Tude-Dronne (CCLTD) en Charente voisine a engagé un projet de réfection du seuil du moulin de Poltrot, avec entre autres la création d'une passe à poisson et d'une passe à canoës devant la guinguette de Poltrot.



Au-delà de la réfection du seuil du moulin de Poltrot qui s'était effondré en 1995, laissant place à cette plutôt jolie cascade, c'est un projet d'ampleur qu'a entamé la CC Lavalette-Tude-Dronne et qui regroupe :

- La réfection des seuils d'entrée des 3 atiers principaux.
- La constitution d'une passe à poissons, doublée d'une passe à canoës, ayant comme objectif commun, la continuité écologique pour les espèces animales devant remonter le courant pour la reproduction, et la continuité touristique pour les espèces « animales » (un peu d'humour) devant descendre ce même courant pendant l'été *en canoë*.

Ce projet inspiré par une étude datant de 2012, a rencontré de nombreuses embûches, compte tenu du nombre important d'aspects à respecter en la ma-



tière :

- Recréer une pente plus douce et moins tumultueuse pour les espèces animales un peu plus fragiles, qui peinent aujourd'hui à remonter le seuil de Poltrot,
- Conserver des niveaux d'eau acceptables à l'étiage (saison estivale), permettant d'irriguer les cultures et d'abreuver les animaux.
- Pouvoir mesurer précisément les débits d'eau en construisant de nouveaux seuils modernes et adaptables en cas de fortes variations.

Les travaux ont été décalés plusieurs fois en raison des restrictions sanitaires. C'est le Syndicat d'Aménagement du Bassin Versant (SABV) Dronne Aval (l'homologue charentais de notre SRB Dronne) qui est chargé de communiquer auprès des riverains concernés par les travaux, afin d'établir les conventions de passage ou d'implantation de travaux sur les parcelles limitrophes. Au niveau de la commune, nous avons tenu à être associés à cette opération de communication.

C'est pourquoi les propriétaires ou exploitants de parcelles concernées par les travaux recevront la visite du SABV en la personne de son Responsable M. Gaël Pannetier accompagné du Maire de la commune. Des rendez-vous seront pris prochainement.

### ...et le FourTruck ?



L'étape « d'extraction du four » est à présent terminée. Un grand merci à Jacques Berthelomet pour sa collaboration dans cette opération, parfois délicate.

Depuis l'arrière de l'ancienne boulangerie on aperçoit à présent la rue au travers de ce qui fût le four. Certaines briques trop prises dans le ciment ne pourront pas être réutilisées. N'hésitez pas à nous faire connaître votre souhait de participer au remontage du four sur la remorque.

## Association des Amis du Musée et du Patrimoine

L'assemblée générale s'est tenue le 20 mars dernier et a réélu les membres du bureau.

Le réaménagement du Musée se poursuit en prévision d'une potentielle inauguration qui pourrait avoir lieu le 19 juin prochain.

## Association de la Pêche

La Ligne Bersacoise a également tenu son assemblée générale le 13 février dernier.

Un lâcher de truites est prévu le 12 Juin prochain à 17h30, à la suite duquel sera proposé Dimanche 13 Juin un casse-croûte « A emporter ».

La traditionnelle Paëlla est prévue, le 5 septembre prochain à Montmalan.

## Contacts Association

### Football

Président	Jérôme ESCAMILLA	06 98 21 08 78
Secrétaire	Michèle ANDRIEUX	06 32 05 31 79
Trésorier	Fabien ANDRIEUX	

### Chasse

Président	Gilles ANDRIEUX	07 86 39 02 05
Secrétaire	Catherine PEYRONNET	06 72 44 60 64
Trésorier	Michèle ANDRIEUX	06 32 05 31 79

### Pêche

Président	Pierre COURCELLE	06 03 48 37 14
Secrétaire	Xavier CHAUMETTE	06 31 91 42 66
Trésorier	Antoine MONTRIGNAC	06 40 47 49 90

### Amis du Musée et du Patrimoine

Présidente	Josette PERRIER-REPLEIN	06 82 16 97 48
Secrétaire	Marie-Agnès APPAIX	06 82 21 59 11
Trésorière	Laure MERCIER	06 64 87 74 59



**Pour les curieux** : François Andrieux organise avec son club canin du **Bleu de Gascogne** la confirmation d'un certain nombre de chiens de cette sympathique race sur le site de **Montmalan le 29 Mai en matinée**.

**Rappel** : Les panneaux de la commune installés au printemps dans les hameaux sont désormais à disposition des associations et des habitants (sous accord de la mairie), afin de délivrer des messages d'information.

### Ils se sont unis dans notre commune :

le 24 Avril 2021

Gamze ALUS et Steeve EDWIGE

Yann Edwige (notre expert en numérique) nous avait confié que son frère souhaitait épouser sa fiancée à Petit-Bersac, à la campagne, en tout petit comité évidemment, et après avoir obtenu de la

préfecture, la nécessaire dérogation.

Ils n'ont, hélas, pas pu célébrer leur union comme il se doit mais ce sera partie remise au mois d'août.

Nous leur souhaitons tous nos vœux de bonheur.



### Ils ont rejoint la commune :

Léa DRUGE et Jake COOMBS (Le Bourg)

Pascale et Jean-François BIREAULT (Sautepaille)

### Ils nous ont malheureusement quittés :

M. Jean-Pierre LABROUSSE notre regretté porte-drapeau.

Mme Maryvonne ROBERT (la compagne d'Yves SOULIER)

# A venir

## COMPTEURS LINKY

**V**ous êtes nombreux à nous avoir posé la question des appels d'Enedis concernant la pose de nouveaux compteurs Linky.

La société Enedis gère techniquement le réseau électrique en France. Indépendamment de cela, des sociétés commercialisent la vente d'électricité (Edf, Engie pour les plus connus). Enedis a effectivement insisté auprès des communes pour signaler qu'une vaste campagne de changement de compteurs électriques pour ces fameux compteurs Linky était en cours de déploiement. Il est ainsi préférable d'accepter cette opération avant que les relevés d'électricité ne deviennent payants !! Prenez tout de même bien soin de ne pas vous faire démarcher par des usurpateurs qui voudraient s'introduire chez vous, ou de vous faire accompagner lors du rendez-vous pris pour le changement de compteur.

En revanche, Enedis ne nous avait pas prévenu qu'une grande opération d'égavage avait été lancée sur notre territoire. Vous avez ainsi vu, avec parfois un peu d'effroi un véhicule s'arrêter près de chez vous, 2 ou 4 personnes en descendre avec des tronçonneuses afin de libérer les fils électriques pris dans vos arbres ou vos haies et laisser les déchets verts sur le bord de la route. La Mairie a fait remonter cette information auprès du responsable Enedis pour notre secteur qui s'est excusé du désagrément que cela a pu causer dû à l'effet de surprise, mais a gentiment rappelé le devoir des riverains de procéder à un égavage régulier, afin de ne pas compromettre les installations électriques publiques.

## CONFÉRENCE AU CHÂTEAU LE MAS-DE MONTET

LE 19 JUIN 2021 À 17H,

dans le cadre des journées européennes de l'Archéologie, avec pour thème « Villégiature en Périgord, une grande résidence palatiale à Petit-Bersac dans l'Antiquité », présentée par Hervé Gaillard, archéologue au Service Régional de l'Archéologie Nouvelle-Aquitaine,

Lise et Paul nous informent par ailleurs d'une Exposition de peinture qui se tiendra du **20 au 30 Mai 2021 de 14h à 18h** tous les jours au Château Le Mas de Montet



## Dernière minute

**VACCINATION** : Les 50 ans et plus ont à présent accès à la vaccination sans condition. Les personnes de moins de 50 ans, peuvent faire la demande sous réserve de la disponibilité de la « dose supplémentaire », devant ainsi se rendre disponible dans un délai assez court.

Toutes les demandes doivent se faire directement auprès du centre de vaccination (à l'ancien gymnase de Ribérac) en appelant directement :

au **07 84 43 64 62** ou au **06 73 50 15 79**.

Vous pouvez également prendre rendez-vous et obtenir des informations au :

**05 53 92 41 51** ou sur <http://www.doctolib.fr>

**N°03 MAI 2021**

**Contacts**

- ☎ 05 53 90 08 61
- ✉ [mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr](mailto:mairie-de-petit-bersac@wanadoo.fr)
- 🌐 <http://petit-bersac.fr>
- 📘 [facebook.com/bersac.petit](https://www.facebook.com/bersac.petit)